



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2008)
« 1^{er} TOUR »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : NESLE
SURFACE : Surface synthétique

DATE : Mercredi 30 Septembre 2020 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

AS PAYS NESLOIS	<i>RAMBOUR Noa (LG/MG) – OUANOUNE Enis (MDEF/MOFF) – CODRON Hippolyte (MD/ATTA) – LEFEVRE Ilario (MD/ATTA) – MARQUANT Lucas (LD/MDEF).</i>
AAE CHAULNES	<i>ALEXANDRE Charlie (GB) – ERIMA Enzo (DEF) – JOIN Mathéo (DEF) – LAGACHE Yanael (ATT) – VANTROYS Hugo (MIL) – ROGER Théo (MIL) – CARON Billy (ATT).</i>
MONTIDIDER AC	<i>MINOTTE Baptiste (GB) – EBERTZHIEM Noa (GB) – LEANDRE Brandon (?) – AMBEZA Syan (?) – HURAND Louis (?) – MANDICK Axel (?) – FRANCHON Gabie (?) – MINOTTE Valentin (?) – HEURTEL Raphaël (?) – PARIS Amaël (?) – OLAYODE Semilore (?) – CLARISSE Martin (?) – ROUSSEAU Sevan (?)</i>
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	<i>BRAILLY Jérôme (réfèrent) – GAUSSUIN Cyrille – CORDE Romain – CUISSET Loïc – JANSSEN Julien. ANSEL Thomas (GB) - BEL Pierre (GB)</i>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	